

ARRETE N° 216 /2017

portant attribution d'une concession de terrain funéraire dans
le cimetière communal de Vincenzo
Madame GALTIER Florence et Monsieur GRONDIN Kévin

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L-2223-13 et suivants,

VU la délibération n°28 du Conseil Municipal du 13 avril 2011 fixant les tarifs des concessions funéraires,

VU l'arrêté du maire n°193/2011 du 5 septembre 2011 portant institution d'un nouveau règlement municipal des cimetières de la commune,

VU la demande présentée par **Madame GALTIER Florence et Monsieur GRONDIN Kévin**, domiciliés 100 rue Marcel Pagnol, Vincenzo - 97480 SAINT-JOSEPH et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal de Vincenzo à l'effet d'y constituer la sépulture particulière des membres de la famille **GALTIER- GRONDIN**

ARRÊTE

Article 1^{er} .- Il est accordé dans le cimetière communal de **Saint-Joseph – Vincenzo** au nom de **Madame GALTIER Florence et Monsieur GRONDIN Kévin**, à l'effet de fonder la sépulture particulière des membres de la famille **GALTIER-GRONDIN**, une concession de **2m²** superficiels d'une durée de **15 ans** à compter du **15 juin 2017**

Référence : **D303**

Article 2 .- Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3 .- La concession est accordée moyennant la somme de **400 €** qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°1574 du **15 juin 2017**

Article 4 .- Les concessionnaires (ou s'ils sont décédés les ayants droit) sont tenus de signaler tout changement de domicile.

Article 5 .- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Receveur Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le **26 JUN 2017**
Le Maire,
La conseillère municipale déléguée



Blanche Reine JAVELLE